



Grand Nord de Mayotte

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NORD DE MAYOTTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU DIMANCHE 16 AOÛT 2026

Délibération N°2026-09-03-CAGNM

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Date d'affichage :
2026

Date de la convocation :
07- 08 - 2026

En exercice :
40 membres

Présents : 21

Absents : 19

Procurations : 00

Votants : 21

Pour : 21

Abstention : 00

Contre : 00

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture

Et son affichage

Délibération comportant
02 pages, **01** annexe

L'an deux mille vingt-six, le 16 août à 09h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte se sont réunis dans la salle des délibérations sur convocation qui leur a été adressé par la présidente Mme Roukia KASSIDI. La séance publique est ouverte à 9h38.

Les membres présents en séance (21) :

KASSIDI Roukia, AHAMADI Mariame, BAOUMAR Fatima, ABOUDOU Elphayède, LEPLEY ALI MLANAO Saouda, AHAMED Ben Abdillahi, DAROUECHI Ahmed, MIRADJI Moïhedja, Anli LAZA, ALI MADI Houssouna, MANRIFA Fazouili, GOULAME Djamaldine, AHMED Mohammad, ASSANI Sitina, Zainabou ASSANI, MAHAMOUDOU M'Dallah, HASSANI Chayibati, HANAFFI Marib, CHAHARANI Baharoussoifa, HADJ MHOKO Issoufi, BACO Charafidini.

Les membres absents (19) :

HALIFA Moina Maoulida, ALI Toyfati Ahamadi, RIDJALI Ayoub, AHAMADI Saïd Raos, ANTOISSI Abdou-Lihariti, AHAMADI Soihna, MOHAMED SOILIH Nafissa, ATTOUMANI Daricoutoini, ANSOYA Hadidja, NABOUHANI Naouirdine, DAOUD Binti El-Djazira, NOURDINE Chafion, ANROUFANI Fatima, ABOUDOU Toïfiya, AHAMED Habiba, BOINALI Soilihi, ANTURE Sahali, MAENROUF Nailou Said, ALI Said.

Les membres ayant donné procuration (00) :



Le conseil s'est tenu sous la présidence de Madame KASSIDI Roukia, la Présidente de la séance. Monsieur ABOUDOU Elphayède a été désigné comme secrétaire.

La présidente de séance a dénombré 21 conseillers communautaires présents au moment de l'examen et du vote de la présente délibération.

Les conditions de quorum demeurant réunies conformément aux dispositions des articles L.2121-17 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire a pu valablement délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Vu** l'article 72 de la Constitution ;
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, ;
Vu la délibération n° 2026-03-01-CAGNM portant Installation du conseil communautaire ;
Vu la délibération 2026-03-02-CAGNM relative à l'élection de Mme Roukia KASSIDI en tant que Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord Mayotte ;
Vu la délibération N°2026-04-02 en date du 19 avril 2026 portant attribution de pouvoirs à la Présidente de la CAGNM ;
Vu le rapport relatif à la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte exerce ses compétences dans le cadre du régime de la fiscalité professionnelle unique et qu'à ce titre, conformément à l'article 1650 A du Code général des impôts, elle est tenue d'instituer une Commission Intercommunale des Impôts Directs ;

Considérant qu'à ce jour cette instance n'a pas été mise en place au sein de la Communauté d'agglomération et qu'il convient de régulariser cette situation afin de se conformer aux obligations légales en vigueur ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, décide :

Article 1 : D'approuver la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte, composée de la Présidente de la Communauté d'Agglomération ou de son représentant, de dix (10) commissaires titulaires et de dix (10) commissaires suppléants ;

Article 2 : D'autoriser l'envoi, à la Direction Régionale des Finances Publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux, de la liste des membres pressentis (titulaires et suppléants) en vue de leur désignation, conformément à la liste annexée à la présente délibération ;

Article 3 : D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à cet objet.

Ainsi délibéré, les membres ont signé sur le registre.

Fait à Bouyouni, le 16 août 2026

ABOUDOU Elphayède
Secrétaire de séance



La Présidente



La Présidente,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, compte tenu de sa publication au siège le et sa transmission au représentant de l'Etat le.....
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Mamoudzou, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ANNEXE 1 – Liste des membres pressentis de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Délibération N°2026-09-03-CAGNM du 16 août 2026

N°	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
1	Mr AHMED Ben Abdillahi	Mr ABOUDOU Elphayede
2	Mr AHMED Mohammad	Mr DAROUACHI Ahmed
3	Mr RIDJALI Ayoub	Mr HADJ MHOKO Issoufi
4	Mme MIRADJI Moihédja	Mme BAOUMAR Fatima
5	Mr CHAHARANI Baharoussoifa	Mme ALI MADI Housouna
6	–	–
7	–	–
8	–	–
9	–	–
10	–	–

La présente liste comporte, à ce stade, cinq (5) commissaires titulaires et cinq (5) commissaires suppléants pressentis. Conformément aux besoins de la commission, elle sera complétée à hauteur de dix (10) titulaires et dix (10) suppléants, avec le concours des maires des communes membres (Acoua, Bandraboua, Koungou, M'tsamboro), avant transmission définitive à la Direction Régionale des Finances Publiques.

